LE LAVAGE DES LAINES

Journal de Roubaix

SINGER ACHETÉ

Cinquante-sixième année. — N° 321

ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix

VENDREDI 17 NOVEMBRE 1911.

ABONNEMENTS & ANNONCES

A ROUBAIX..... Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71.
A TOURCOING..... Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 33.
A WATTRELOS..... Chez M. Henri Lorange, rue de la Station.
A TOURNAI..... Chez M. Verdière, 23, rue Bourdon-Saint-Jacques.
A PARIS & A BRUXELLES.. Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des Gares et principaux Kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS

Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes ..... { Trois mois .. 5 francs / Six mois .... 9 — / Un an ..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
AGENCE PARTICULIÈRE A PARIS, 26, RUE FEYDEAU

LE ROI DE SERBIE A PARIS

Le Rapport du Général Toutée sur l'Affaire d'Oudjda. -- Le plan de campagne de l'Italie en Tripolitaine

LE ROI DE SERBIE A PARIS

Paris a fait à Pierre Ier une réception enthousiaste. -- Le Roi, ancien combattant de 1870-71, reçoit la médaille commémorative. -- Visite du Roi à l'Elysée.

Paris, 16 novembre. — Le roi de Serbie est, aujourd'hui, l'hôte de Paris et de la France. Il a reçu un accueil sympathique qui va aussi bien à l'homme qu'au souverain.

Le roi Pierre est âgé de 67 ans, mais il ne porte pas cet âge ; sa physionomie est très ouverte ; l'œil est vif, le regard profond, velouté et enveloppant; sa voix est douce. Il parle le français comme un Parisien; un léger roulement dénote seul son origine étrangère. Sa moustache paraît moins longue que sur les portraits qui l'ont popularisé.

Le roi Pierre a fait ses études en France. Il fut ensuite élève de l'Ecole de Saint-Cyr (promotion de Puebla).

En 1870, il combattit dans nos rangs contre les Allemands. A la bataille d'Orléans, il était sous-lieutenant avec le capitaine Arago. Un bataillon entier fut anéanti autour de lui et il ne se retira que le dernier, avec son capitaine, sur l'ordre de l'état-major. En raison de ce haut fait d'armes, il fut cité à l'ordre du jour, nommé chevalier de la Légion-d'Honneur (dont il est aujourd'hui commandeur) et promu au grade de lieutenant. Il participa encore à deux batailles, dont celle de Villersexel.

On sait que la médaille de 1870 doit lui être donnée en témoignage de sa valeureuse conduite.

« Je veux, a-t-il dit, la porter durant tout mon séjour en France. » Et c'est pour satisfaire ce légitime désir qui l'honore et auquel nul Français ne pourra pas ne pas être sensible, qu'elle lui sera remise dès son arrivée à Paris.

A la sympathie reconnaissante que les Français gardent à l'homme s'ajoutent les sentiments d'estime que mérite le souverain.

Le roi Pierre est un roi démocrate, connaissant à merveille les besoins et le tempérament de son peuple. Il s'efforce depuis son avènement au trône de faire œuvre utile en fortifiant son pays et en favorisant le commerce, les arts et les lettres. Aimé de ses sujets, il fort sans escorte. Son plus cher désir, en montant sur le trône, fut de faire oublier le passé et de ramener la paix et la concorde au sein de sa patrie divisée. C'était certes une entreprise difficile, mais à force de prudence, de fermeté et en même temps de modération, il y est parvenu.

Il n'est pas exagéré de dire que la France est sa seconde patrie et qu'il a conservé pour notre pays une touchante affection.

Le roi est veuf, il a trois enfants : la princesse Hélène, épouse depuis cet été du grand-duc de Russie Ivan Constantinovitch, le prince Georges et le prince Alexandre. Son frère servit en Mandchourie, dans l'armée russe, en qualité de colonel de cosaques.

L'ARRIVÉE EN FRANCE

Belfort, 16 novembre. — Pierre Ier, Roi de Serbie, dont le voyage à Paris avait été, on le sait, remis à deux reprises différentes, par suite de la catastrophe du « Liberté », est arrivé ce matin à 7 h. 50 à Delle.

A Bâle, le Souverain était monté dans le train présidentiel français, qui, par Delémont et Porentruy, avait contourné l'Alsace-Lorraine, évitant la traversée des provinces annexées.

La gare de Delle était somptueusement décorée aux couleurs serbes et françaises. Une compagnie du 35e de ligne avec musique et drapeau rendait les honneurs. Au moment où le train est entré en gare, les tambours et clairons ont sonné aux champs. La musique a joué l'hymne serbe et la « Marseillaise », pendant que Pierre Ier, en uniforme de généralissime de l'armée serbe, descendait sur le quai accompagné de M. Ilanovitch, Président du Conseil des Ministres; M. Vinnitch, ministre de Serbie à Paris, et les membres de sa maison militaire.

M. Sérugue, Préfet, lui a souhaité la bienvenue au nom du Gouvernement français.

Le Roi a répondu en quelques mots aimables, puis le général Bonneau, commandant du 7e corps lui a présenté le lieutenant-colonel Hellot, de la maison du Président de la République, et les officiers qui seront attachés à sa personne, pendant son séjour en France. Le colonel Mauduy, du 85e d'infanterie, commandant la compagnie d'honneur, la municipalité de Delle, et le directeur de la compagnie de l'Est, ont été également présentés au Roi par le Préfet.

Le Roi a ensuite passé en revue la compagnie d'honneur, en s'inclinant devant le drapeau.

La première pensée du Roi, pendant le court entretien qui eut lieu pendant l'arrêt du train, a été pour les champs de bataille, où il combattit en 1870. Le général Bonneau, qui, lui aussi, prit part à la guerre franco-allemande, a rappelé au souverain qu'il était à quelques kilomètres à peine d'Héricourt et de Villersexel, où il versa son sang pour la France. Le Roi est rentré ensuite dans le train qui, pour Belfort, a repris sa marche sur Paris. Le général Bonneau a accompagné le Roi jusqu'aux confins de son commandement.

LES PRÉPARATIFS A PARIS

Paris, 16 novembre. — Tous les édifices publics sont pavoisés en l'honneur du Roi de Serbie. La gare du Bois de Boulogne, qui est le débarcadère du Roi, a reçu sa traditionnelle décoration. Comme toujours, un salon de réception a été aménagé. Dans une salle d'attente, on a tendu de magnifiques tapisseries des Gobelins, et des tentures de velours et de soie rehaussées de crépines d'or. M. Lépine en personne dirige le service d'ordre.

Arrivée des troupes et du Président de la République

A deux heures 1/2 les troupes chargées de rendre les honneurs arrivent à leur poste. C'est une compagnie de la Garde Républicaine avec drapeau et musique, commandée par le Colonel de la Garde en personne. Cette compagnie se rend sur le quai de débarquement. Les abords de la gare sont occupés par une autre compagnie de la Garde, par un régiment de ligne et par le 1er cuirassiers qui conduira le cortège royal et présidentiel.

PIERRE Ier, ROI DE SERBIE

Tous les corps de troupe du Gouvernement militaire de Paris, participent au service d'honneur. Des régiments forment la haie dans l'avenue du Bois-de-Boulogne, l'avenue des Champs-Elysées, sur le Pont de la Concorde et le Quai d'Orsay. Des troupes sont, en outre, massées, au rond-point de l'Etoile, au rond-point des Champs-Elysées, sur la Place de la Concorde, et devant le Palais d'Orsay, où les appartements de Pierre Ier ont été préparés.

A 2 h. 3/4, arrivent les voitures officielles. Voici le célèbre M. Mollard, directeur du Protocole, voici le suivant de près M. Dubost, Président du Sénat et M. Brisson, Président de la Chambre.

Enfin à 2 h. 55 arrive M. Fallières en voiture attelée à la daumont, précédé du fameux piqueur Troude. Le Président pénètre dans le salon d'attente, puis il passe sur le quai recouvert d'un tapis rouge, auquel va venir s'accoter le train royal.

Le Roi débarque à la gare du Bois de Boulogne

A trois heures 15, le train royal entre en gare.

Au moment où stoppe la locomotive, la musique de la Garde Républicaine, placée à l'extrémité du quai, attaque l'hymne serbe. Les tambours battent aux Champs et les premiers coups de canon retentissent. Tous les assistants se découvrent. Le Roi de Serbie, vêtu de la tunique rouge de général en chef serbe, avec le bonnet d'astrakan blanc, et qui a la poitrine barrée du grand cordon de la Légion d'honneur, descend de wagon.

La reception à la gare

M. Fallières s'avance à sa rencontre et lui serre la main, puis il lui présente successivement les présidents du Sénat et de la Chambre, les ministres, le grand chancelier de la Légion d'honneur, etc.

Le roi présente, à son tour, à M. Fallières, M. Milanovitch et les autres personnes de sa suite.

Le roi et le président gagnent l'escalier de la gare, traversent le salon d'attente et apparaissent sur le perron. A ce moment, les musiques exécutent l'hymne serbe et la « Marseillaise ». Les drapeaux s'inclinent. M. Fallières et Pierre Ier montent dans la daumont présidentielle. Les autres personnages prennent place dans sept voitures et le cortège, escorté de cuirassiers, se dirige du côté de l'Etoile.

Sur le parcours

Avenue du Bois, et sur tout le parcours, la foule est très dense, mais elle montre plus de curiosité que d'enthousiasme. Quelques cris seulement de « Vive Pierre Ier! Vive la Serbie! » retentissent.

Le cortège, après avoir traversé la place de la Concorde, s'engage sur le pont. La foule est peu nombreuse en cet endroit et devant la Chambre des députés, en raison de l'étroitesse du pont et du quai d'Orsay.

Par contre, de nombreux parlementaires et leurs invités, sont massés derrière les grilles sur les marches du palais. Ils acclament, au passage, le roi. Le souverain salue, et le cortège, poursuivant sa route, s'engouffre dans la cour du ministère des affaires étrangères dont la façade est ornée de faisceaux de drapeaux serbes et français et de draperies aux couleurs des deux nations.

Au Palais royal du Quai d'Orsay

Dans la cour du ministère des affaires étrangères qui, pendant quatre jours, va être le palais royal, se tient un bataillon de ligne avec son colonel, sa musique et son drapeau. La musique joue l'hymne serbe, le drapeau s'incline et la foule pousse des vivats pendant que le Souverain descend de voiture et gravit le perron du ministère où des gardes républicains en culotte blanche, forment la haie.

A ce moment, le pavillon serbe est hissé sur le palais. M. Mollard précède le roi et M. Fallières, qui pénètrent dans le grand salon des ambassadeurs, où les attendent les membres de la légation de Serbie.

Là, M. Fallières prend congé du roi et rentre à l'Elysée.

Pierre Ier gagne aussitôt ses appartements qui occupent le premier étage et une partie du second étage du palais. Ils ne comprennent pas moins d'une vingtaine de pièces, dont plusieurs salons de réception, une salle de billard, une splendide salle à manger, un fumoir et une vaste rotonde où se tiendront les membres de la suite royale.

Le mobilier a été fourni par le garde-meuble national, sauf certains meubles provenant de l'appartement du ministre et qu'on a fait venir des palais de Fontainebleau et de Saint-Cloud.

Les meubles datent presque tous du premier Empire et sont d'un style remarquable pur. Il en est cependant quelques-uns de style Louis XV.

Des tapis d'Orient aux vives couleurs, garnissent les parquets et dans le grand salon de réception on peut admirer des tapisseries des Gobelins de grand prix représentant les « Thermes ».

Le Roi légèrement contusionné

Tandis que le roi prend un peu de repos dans ses appartements, on apprend qu'en descendant de voiture à son arrivée au palais d'Orsay, il s'est heurté le genou droit à la portière, se faisant une légère contusion.

Visite du Roi à l'Elysée

A 4 heures, Pierre Ier, accompagné de M. Milanovitch, du général Bonneau et d'autres personnes de sa suite, monte dans une daumont, qui, précédée du piqueur Troude, se dirige au grand trot vers l'Elysée.

Lorsque la voiture franchit le seuil du palais, les clairons et les tambours sonnent et battent aux champs; un bataillon d'infanterie rend les honneurs : le drapeau s'incline.

Le roi se lève et salue. En haut du perron, M. Fallières, entouré de ses officiers d'ordonnance, s'avance à la rencontre du roi.

Le roi et le souverain se rendent dans le grand salon du rez-de-chaussée, où se trouve Mme Fallières. Après un entretien d'une vingtaine de minutes, M. Fallières remet au roi le premier exemplaire de la médaille commémorative de la guerre de 1870-71. Elle est accompagnée de l'agrafe en argent que seuls les engagés volontaires ont le droit de porter. Très touché de cette délicate attention, Pierre Ier remercie chaleureusement M. Fallières.

Tous deux se rendent ensuite dans le salon des aides-de-camp, où ont lieu les présentations des personnes de la suite du roi et des membres de la maison du président.

Le roi quitte l'Elysée avec le même cérémonial qu'à l'arrivée. La pluie commençant à tomber, on relève la capote de la daumont. Le cortège rentre directement au palais d'Orsay. Le roi, qui souffre un peu de la contusion qu'il s'est faite en descendant de voiture, gravit l'escalier en s'appuyant sur le bras d'un de ses aides de camp.

Ayant besoin de repos, il renonce à se rendre en personne au Palais-Bourbon et au Luxembourg.

A 5 heures, le premier aide de camp du souverain et le lieutenant-colonel Hellot, l'un des officiers français attachés à sa personne, vont déposer la carte de Pierre Ier chez les présidents du Sénat et de la Chambre.

Conseil des Ministres

Paris, 16 novembre. — Les Ministres et Sous Secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières, voici le compte-rendu officieux de la délibération.

LA QUESTION DES POUDRES

Le Conseil a approuvé les dispositons prises par les ministres de la Guerre et de la Marine pour assurer le contrôle de la fabrication des poudres.

L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND

Le ministre des Affaires étrangères a informé le Conseil que l'Angleterre et la Russie avaient donné leur adhésion officielle à l'accord franco-allemand. M. de Selves a entretenu le Conseil de la situation extérieure.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Le Garde des Sceaux a soumis à la signature du Président de la République le mouvement suivant :

M. Baudouin, procureur général près de la Cour de Cassation, est nommé Premier Président, près de la même Cour, en remplacement de M. Ballot-Beaupré, nommé Président honoraire.

M. Sarrut, Président de Chambre à la Cour de Cassation, est nommé Procureur général en remplacement de M. Baudouin.

M. Durand, Conseiller à la Cour de Cassation, est nommé Président à la Cour de Cassation, en remplacement de M. Sarrut.

M. Paul, Premier Président à la Cour d'Appel de Douai, est nommé Conseiller à la Cour de Cassation, en remplacement de M. Durand.

M. Dassonville, Président du Tribunal de Première Instance de Lille, est nommé Président à la Cour d'Appel de Douai, en remplacement de M. Paul.

M. Couche, Président à Dunkerque, est nommé président au Tribunal de première instance de Lille, en remplacement de M. Dassonville. M. Chappeau, bâtonnier de l'Ordre des avocats à Cambrai, est nommé président à Dunkerque.

LES QUOTIDIENNES

La Jeune République

Ce n'est pas celle de M. Combes, ni celle de M. Jaurès ; c'est celle de M. Marc Sangnier.

Dimanche, au manège Saint-Paul, à Paris, le directeur de « La Démocratie » a jeté les bases d'une nouvelle ligue destinée, dans l'esprit de ses fondateurs, à « réunir sur le terrain de la politique et de l'économie sociale » tous les Français de bonne volonté.

L'orateur avait donné à son discours un titre qui restera sans doute la devise du groupement futur, dont il résume, exactement, à mon avis, le programme, les aspirations et le but : « Pour la France, par la République ».

M. Marc Sangnier aime la France et il aime la République. Il a remarqué que beaucoup de Français, qui comme lui, ne voulaient pas séparer ces deux amours dans leurs cœurs étaient cependant traités en parias et voyaient leurs paroles et leurs actes dénaturés parce qu'ils n'appartenaient pas à une côterie et qu'ils restaient farouchement indépendants en face du pouvoir ou en face des partis. Et il cherche, et les démocrates de plus en plus nombreux qui le suivent, cherchent avec lui à « ramasser toutes ces énergies qui existent en France et qui ne sont satisfaites ni des stériles récriminations des partis de droite... ni de la tyrannie étroite et mesquine des partis de gauche ». Pourquoi faire? Pour les réconcilier et donner à ces forces, aujourd'hui éparses, le même idéal national et démocratique.

Ce que M. Marc Sangnier et ses amis veulent encore, c'est que la République se propose « une tâche vraiment sympathique et assez belle pour être universellement aimée par tous nos concitoyens ».

Le parti actuellement au pouvoir a laïcisé la France. Il a séparé l'Eglise de l'Etat. Mais en dehors de cette besogne anticléricale, a-t-il fait quelque chose? A-t-il réalisé le programme des réformes démocratiques? Non, et il ne le pouvait pas, car « en étouffant les énergies morales et religieuses qui faisaient la gloire de la France, on a étouffé, du même coup, les sources de la régénération sociale et la puissance même qui était nécessaire à la France pour réaliser les plus hardies de ces réformes ».

A l'œuvre négative des radicaux et radicaux-socialistes, les démocrates de l'école de Marc Sangnier opposent un programme positif. Ils luttent contre l'égoïsme; solutionnent les problèmes sociaux « non simplement sur le papier ou dans les vœux qui suivent les congrès ou les meetings, mais dans la réalité des faits »; ils donnent enfin « toute garantie aux consciences ».

Sous l'Empire, les républicains rêvaient d'une République large, libérale, tolérante. Et on répète volontiers cette phrase un peu ironique: Ah! que la République était belle sous l'Empire!

Pourquoi les républicains d'aujourd'hui, ceux du moins qui sont restés fidèles à l'ancien idéal, n'auraient-ils pas le droit, en face de cette caricature de la République qu'ont faite les jacobins, d'appeler de tous leurs vœux « une République qui ne soit pas la propriété de celui-ci ou de celui-là, mais qui appartienne à tous les Français ».

Puisque M. Marc Sangnier et ses amis travaillent sérieusement à rendre possible cette république-là, le devoir de tous les bons Français n'est-il pas de hâter son avènement en encourageant et en secondant les efforts des « jeunes républicains » ?

Maurice Aubert.

La Guerre Italo-Turque

A TRIPOLI

Fusillades sans résultat. — Rapport d'un espion

Tripoli, 16 novembre. — Dans l'après-midi d'hier, les Turcs ont exécuté quelques feux de mousqueterie dans la direction du fort Hamidieh et de Sciarasciat.

Une reconnaissance du 18e d'infanterie s'est emparée d'un dépôt d'arme et de caisses de munitions.

Un espion confirme la réunion, dans l'oasis de forces armées turques et arabes, dont il ne peut apprécier le nombre. Il a entendu parler de 25 canons, mais il n'en a vu que 8. Il affirme que les Turcs habitent dans des maisons et sous des tentes, mais que les Arabes sont plus mal abrités, quoique beaucoup aient très belle apparence.

Le choléra fait parmi eux beaucoup de victimes.

LE PLAN DU GÉNÉRAL CANEVA

Rome, 16 novembre. — Le général Caneva a communiqué au gouvernement le plan de l'expédition dans l'hinterland de la Tripolitaine.

L'expédition sera formée de trois corps de 9.000 hommes chacun, avec 6.000 chameaux et 4.000 chevaux africains. Chaque corps sera accompagné de douze aéroplanes, un dirigeable et de six batteries d'artillerie de montagne et de campagne.

Les troupes italiennes occuperont d'abord les oasis les plus rapprochés de Tripoli.

Le corps d'expédition pourra être prêt en janvier, de sorte que, si aucun événement ne se produit d'ici là, il pourra commencer son action dans les premiers jours du mois de février.

A TOBROUK ET A DERNA

Tripoli, 16 novembre. — A Tobrouk, on a échangé quelques fusillades entre les postes avancés; des renforts ont été débarqués.

A Derna, une petite rencontre s'est produite entre des patrouilles. Un soldat italien a été blessé. On a également débarqué des renforts.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE BUDGET DE 1912

Le Budget des Finances. -- Le Budget du Commerce La crise de l'apprentissage. - Discours de M. Modeste Leroy. -- Réponse de M. Couyba. - Création d'une Ecole normale technique. - Une médaille d'or pour les ouvriers

Jeudi, 16 novembre 1911.

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 15, devant 15 députés, sous la présidence de M. Brisson.

M. Besnard, sous-secrétaire d'Etat aux Finances, est seul au banc du Gouvernement.

Le Président. — Je rappelle à la Chambre que, conformément à la résolution du 15 novembre, elle siège en séance publique de Commission générale, pour la discussion générale. On a vu hier que, durant ces séances de commission générale, les orateurs ne doivent pas parler plus d'un quart d'heure la parole.

Le Budget des Financés

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des Finances. Les chapitres 55 à 60 sont adoptés.

M. Betoulle, à propos du chapitre 54, (personnel des trésoreries) demande que les conditions de l'avancement du personnel titulaire soit nettement réglementé et que leur traitement soit augmenté. Il n'y a qu'à consacrer l'amélioration des traitements du petit personnel, l'économie réalisée sur les trésoriers généraux (Très bien, très bien).

Les chapitres 58 à 99 sont adoptés. Les chapitres 100 et 101 sont réservés. Les chapitres 102 à 119 sont adoptés.

M. Delaudenal a la parole sur le chapitre 120 (achat de tabacs).

Une proposition de résolution de MM. Th. Reynach et Fitte, invitant le Ministre des Finances à maintenir aux Commissions d'expertise, le droit de prononcer sur les primes à la présentation, remplaçant les primes de surcholx, est renvoyée à la commission du budget.

On adopte les chapitres 121 à 127. La suite de la discussion du budget est renvoyée à la séance de l'après-midi.

La séance est levée à midi un quart.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

A 2 heures 45, la séance est ouverte, sous la présidence de M. Puech.

Le Budget du Commerce

L'ordre du jour appelle la discussion générale du budget du Commerce. En conséquence, la Chambre est réunie en séance ordinaire.

M. Adigard. — Nous sommes trois douzaines.

M. Guerrier dépose une demande d'interpellation sur l'étendue des pouvoirs que l'accord franco-allemand confère à la France au Maroc.

M. Puech. — La date en sera fixée ultérieurement.

La discussion générale du budget du Commerce est ouverte.

Discours de M. Plisonnier

M. Plisonnier a la parole.

Importation et exportation, dit-il, sont en diminution depuis l'année dernière en France, tandis que c'est le contraire qui se produit à l'étranger. C'est donc que quelque chose ne va pas chez nous.

La vraie raison de l'état de stagnation de nos affaires, c'est que les capitaux français ne sont pas suffisamment au service de notre commerce et de notre industrie, et c'est aussi que l'enseignement professionnel n'est pas suffisamment développé.

Nos Ecoles d'Arts et Metiers par exemple, sont dans un état déplorable. La tâche essentielle est là: nous donner un enseignement technique qui réponde à nos besoins et aussi réorganiser l'apprentissage.

M. Modeste Leroy et la crise de l'apprentissage

M. Modeste Leroy fait de la crise de l'apprentissage l'objet de son intervention. Tandis qu'il indique les solutions qui lui semblent propres à y remédier, les canons annonçant l'arrivee du Roi de Serbie se mettent à tonner. En un instant l'assemblée se trouve réduite aux trente-six courageux députés qui assistaient à l'ouverture. Les autres se rendent sur les marches du Palais-Bourbon pour voir passer le cortège.

M. Modeste Leroy examine les différents remèdes à la crise de l'apprentissage proposés par le rapporteur : création d'écoles pratiques du commerce et institution de cours professionnels.

M. Modeste Leroy. — Ces écoles coûtent-elles trop cher? Le rapporteur paraît le redouter. Cependant le prix de revient n'est en moyenne dans les écoles de province que de 282 fr. pour les garçons, de 232 fr. pour les filles. Il est de 201 fr. à l'école d'Armentières, de 90 fr. à Roubaix, de 115 fr. à Tourcoing. Les écoles pratiques sont la condition même de l'école des cours professionnels. Là où il y a des écoles, les cours professionnels coûtent moins cher. Elles fournissent les locaux nécessaires à ceux-ci. Le rapporteur cite avec éloges l'exemple de l'Allemagne où, dit-il, le prix de revient de chaque élève en ce qui concerne les cours professionnels, est des plus bas 25 fr. à Cologne par exemple. Mais le prix de revient n'est pas plus élevé en France. Il y a dans le Nord 362 cours comptant cinq mille élèves. Le prix de revient est de 25 fr. pour chacun. La population des élèves ne cesse de s'accroître cen 1906-1907. Il y avait dans le Nord 811 élèves auditeurs aux cours professionnels. Ce nombre s'est élevé à 2.614 élèves en 1907-1908; à 3.603 en 1908-1909; à 4.657 en 1909-1910; à 5.069 en 1910-1911. Les sacrifices qu'on fera pour les écoles pratiques et pour les cours professionnels seront largement rémunérateurs pour le pays. (Applaudissements.)

L'orateur termine en insistant pour la création d'une école normale pratique supérieure.

M. Couyba, *ministre du Commerce.* — Qu's'ouvrira, il faut l'espérer, en novembre 1912. (Très bien, très bien.)

M. Modeste Leroy. — La création de cette école aidera au relèvement de l'ouvrier, au bien-être économique, à la prospérité nationale. Ce sera une œuvre éminemment patriotique. (Applaudissements.)

M. Peret, rapporteur

M. Peret, *rapporteur.* — La Commission du budget qui avait d'abord refusé les crédits nécessaires à la création de l'Ecole Normale technique décidé finalement de les inscrire aux chapitres 24 et 26. Quant aux écoles pratiques, il ne faut pas se dissimuler que les élèves qui en sortent n'ont pas toujours les qualités pratiques qu'on acquiert dans les ateliers, elles rendent néanmoins d'incontestables services. En ce qui concerne les cours professionnels, il faudra s'habituer à ne pas toujours demander à l'Etat seul les sacrifices nécessaires, il faudrait que l'initiative privée, celle des associations professionnelles vienne l'aider. (Applaudissements.)

M. Couyba, répond

Après des observations de MM. Chaulet, Aubriot et Drelon, M. Couyba, ministre du Commerce, répond aux précédents orateurs.

M. Couyba. — En ce qui concerne la crise de apprentissage, le Congrès de Roubaix a demandé la création de Comités cantonaux ou départementaux; c'est ce à quoi a répondu le décret créant ces Comités. Les fonctions des membres de ces Comités sont gratuites. Cette institution n'imposera donc aucune charge au budget. (Très bien, très bien.) Le principe de la création de l'Ecole Normale technique est chose admise par le Parlement et par le Gouvernement. Elle assurera la formation pédagogique et technique des élèves. Je demanderai la mise à l'ordre du jour très prochainement des propositions tendant à assurer le développement de l'enseignement professionnel. Il faut redonner le goût de ces simples et beaux métiers français qui sont une des sources les plus vives de la richesse artistique de notre pays. (Applaudissements.)

La discussion générale est close.

Le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'à présent que la discussion générale est close, elle se réunit en séance publique de Commission générale.

Les chapitres 1 à 7 sont adoptés. Sur le chapitre 8 (récompenses honorifiques aux vieux ouvriers), M. Galpin fait adopter un amendement tendant à augmenter le crédit du chapitre d'une somme de mille francs.

Une médaille d'or pour les ouvriers ayant 50 ans de services

M. Bouge. — Je demande la création d'une médaille d'or pour les ouvriers ayant cinquante ans de services.

Le ministre du Commerce. — Le crédit du chapitre ne me permettrait pas de donner satisfaction à cette demande, la dépense serait de 7.000 fr.

M. Bouveri. — La demande pour cette médaille doit être faite sur papier timbré de 0.60, il faut supprimer cette obligation.

M. Chéron. — Je demande le renvoi de la proposition de M. Bouveri à la Commission.

Le chapitre 8 est adopté.

M. Bouveri. — Sur le chapitre 9 je demande que les vérificateurs des poids et mesures soient classés dans la deuxième section du tableau III, annexé à la loi de 1853, ce qui augmenterait leur retraite.

M. Couyba. — J'examinerai la question.

Les chapitres 9 à 17 sont adoptés.

M. Ferdinand Bouchre. — Sur le chapitre 18 je demande l'amélioration de la situation des sous-chefs d'ateliers des écoles d'arts et métiers.

Le ministre. — L'an prochain des sommes seront inscrites au budget à cet effet.

Les chapitres 18 à 23 sont adoptés.

On adopte un amendement de M. Modeste Leroy, tendant à augmenter de 5.000 francs le crédit du chapitre 24 : écoles pratiques de commerce et sections normales préparatoires au professorat commercial et industriel personnel.

Les chapitres 24 à 38 sont adoptés.

M. Damour. — Les avis et renseignements insérés au « Moniteur officiel du Commerce » ne sont pas toujours exacts. En particulier, une note très inexacte a été publiée en ce qui concerne les cours des essences de térébenthine au Congo belge. Il peut en résulter un grave préjudice pour le commerce français. Il faudrait insérer à part les notes qui ne sont pas officielles, de manière que le public ne soit pas induit en erreur.

Le ministre du Commerce. — Le « Moniteur officiel du Commerce » distingue entre les parties officielles et non officielles.

Les chapitres 39 à 55 et dernier sont adoptés.

BUDGET DE L'ECOLE CENTRALE

On adopte sans débat les chapitres 1 à 4 et dernier du budget de l'Ecole centrale des arts et manufactures et la suite de la suite de la discussion est renvoyée à vendredi matin, à 9 heures.

La séance est levée à 6 heures.

Choses et Autres

Un député, obsédé par la discussion sur les poudres, a chez lui une dispute avec sa belle-mère, et comme la dame s'emporte tout à coup violemment :

— Oh! pas de déflagration! dit-il, ou je vous noie!

***

— Je n'ai jamais vu un enfant aussi remuant... Il ne peut rester en place.

— Que voulez-vous? Il a cinq ans... l'âge des poudres!

***

Au restaurant.

C'est le quart d'heure de Rabelais :

Premier convive. — Garçon, votre note monte un peu haut...

Deuxième convive. — Oui, elle est légèrement élevée....

Troisième convive. — C'est une aéro-note...

L'art est défectueux dès qu'il est outre.
FÉNELON.

Le vol de la mitrailleuse du 106e d'infanterie à Châlons-sur-Marne

LES DEBATS DEVANT LA COUR D'ASSISES

Reims, 16 novembre. — Les débats ont continué cet après-midi devant les assises de la Marne.

Deschamps a été amené à midi 25 au Palais de Justice, solidement encadré par six gendarmes. A midi 45, l'audience a été ouverte dans un huis clos très rigoureux. Des pipquets d'agents et de dragons gardent sévèrement les issues.

On continue l'audition des témoins à décharge, dont quatre seulement ont été entendus hier.

On pense que les témoignages finiront aujourd'hui et que le réquisitoire et la plaidoirie seront prononcés demain. Le verdict sera rendu assez tard dans la soirée.